

RÉSILIENCE DE L'AGRICULTURE ET DE SES FILIÈRES FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Crédit photo : Photobanque - https://agriculture-de-conservation.com



Face à l'augmentation des risques de sécheresse, et de précipitations plus variables et intenses, un ensemble de solutions sont à déployer pour rendre l'agriculture plus résiliente. Cet appel à projet met l'accent sur les économies d'eau ainsi que la protection des sols.

QUELS ENJEUX SONT CONCERNÉS ?



- **Filières** : Réduction des besoins en eau des cultures. Celle-ci peut passer par la diversification des variétés, des assolements, ou des itinéraires culturaux, qui peuvent nécessiter l'adaptation des outils de transformation, et le développement de filières.
- **Sols** : Amélioration des capacités des sols à capter l'eau des précipitations, la stocker, et la redistribuer aux plantes, en particulier grâce à la réduction du travail du sol et le recours aux couverts permanents.
- **Reuse** : Réutilisation d'eaux traitées pour l'irrigation.

QUELLES SONT LES ACTIONS SOUTENUES ?



Diverses actions contribuant à l'une des 3 thématiques : « filières, sols, reuse ».
Par exemple : équipements industriels, développement d'outils, mise en place de partenariats, études, animations et accompagnement au changement... (non exhaustif).

QUELS SONT LES ENGAGEMENTS DE L'AGENCE DE L'EAU ?



2 millions d'euros mobilisés.

- Participation financière jusqu'à 70 % du coût total, selon l'appréciation du projet et dans le respect de la réglementation sur les aides d'Etat par secteur d'activité.

À QUI S'ADRESSE CET APPEL À PROJETS ?



- Tous types de structures situées sur le bassin Artois-Picardie, sauf exploitations agricoles individuelles ou groupements de moins de 8 exploitants.





RÉSILIENCE DE L'AGRICULTURE ET DE SES FILIÈRES FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

QUEL EST LE CALENDRIER DE L'APPEL À PROJETS ?



Ouverture de l'appel à projets :
4 juillet 2022

Date limite de dépôt des dossiers :

- **5 septembre 2022**
- **16 décembre 2022**
- **14 avril 2023**

OÙ TROUVER LES DOCUMENTS TÉLÉCHARGEABLES ?



Les documents sont consultables
et téléchargeables sur le site
www.eau-artois-picardie.fr
-> rubrique Appels à projets



Pour plus d'informations :
*Service Appui Paiements et Activités
Economiques :*

Alexandra Florin – 03 27 99 90 65
a.florin@eau-artois-picardie.fr

Patrice Bizais – 03 27 99 90 34
p.bizais@eau-artois-picardie.fr

COMMENT FAIRE ACTE DE CANDIDATURE ?



Les dossiers devront parvenir **sous format
dématérialisé**, sur le site de l'Agence, via
le **formulaire de demande d'aide « Hors
appel à projet » pour pollutions diffuses** :

[www.eau-artois-picardie.fr/
demande-daide-financiere](http://www.eau-artois-picardie.fr/demande-daide-financiere)

